



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

09/11/2022

Date d'affichage

09/11/2022

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean- Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU.

Absentes excusées : Mme Evelyne GENECQUE, Mme Gwenaël BEYE (pouvoir à M. Daniel MOREAU).

Absente : Mme Julie DE FRANCQUEVILLE.

Objet de la Délibération :

COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRÉSENTATION AU SIVOS

Délibération n° 2022_92

A – Commissions municipales

Suite à la démission de Mme Olivia DEVOS, il convient de prévoir la modification du règlement intérieur du conseil municipal et pour intégrer M. Patrick RIVARD dans la ou les commissions municipales.

Monsieur RIVARD est intéressé par la commission Urbanisme, Environnement, Cadastre, Affaires Foncières, Travaux, Cimetière, Voirie, Sécurité Routière, Affaires Agricoles, Eau et Assainissement, Relations avec les associations

B – Commission de contrôle des listes électorales

Par ailleurs, il y a lieu de remplacer Mme Olivia DEVOS dans la commission de contrôle des listes électorales.

Pour l'établissement de cette commission, la commune d'Aunay-sous-Auneau, conformément à l'article L19 du Code Electoral, est concernée par la réglementation des communes de plus de 1000 habitants pour lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal.

La commission doit être composée :

- De 3 élus municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des Adjointes titulaires d'une délégation et des Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

- De 2 élus municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des Adjointes titulaires d'une délégation et des Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Il est rappelé que les membres de la première liste siégeant à cette commission sont :

-Membres titulaires : M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE et Mme Evelyne GENECQUE

-Membres suppléants : M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme OLIVIA DESVOS

Les personnes susceptibles de remplacer Mme Olivia DEVOS sont dans l'ordre du tableau :

Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE ou M. Patrick RIVARD

C – Délégués du SIVOS

Enfin, remplacement de Mme DEVOS en qualité de suppléante au SIVOS.

Pour mémoire les délégués titulaires sont : Mme Cathy LUTRAT et M. Julien PICHOT

Et les délégués suppléants : Mme Olivia DEVOS et Mme Fanny LE GALLO



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Accepte l'intégration de M. Patrick RIVARD dans la commission Urbanisme, Environnement, Cimetière, Voirie, Sécurité Routière, Affaires Agricoles, Eau et Assainissement, Relations avec les associations.**

- **Accepte l'intégration de M. Patrick RIVARD dans la commission de contrôle des listes électorales pour remplacer Mme Olivia DEVOS.**

- **Désigne M. Thierry DROUILLEAUX délégué suppléant au SIVOS pour remplacer Mme Olivia DEVOS.**

- **Dit que ces décisions sont prises sans recourir au bulletin secret conformément aux dispositions prévues à l'article L2121-21 du CGCT.**

Nouvelle composition de la commission Urbanisme, Environnement, Cadastre, Affaires Foncières, Travaux, Cimetière, Voirie, Sécurité Routière, Affaires Agricoles, Eau et Assainissement, Relations avec les associations :
Composée du Maire, des Adjointes, ainsi que de M. Julien PICHOT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Daniel MOREAU, M. Patrick RIVARD.

Nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales :

- **Membres titulaires : M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE et Mme Evelyne GENECQUE**

- **Membres suppléants : M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, M. Patrick RIVARD.**

Délégués du SIVOS

- **Délégués titulaires : Mme Cathy LUTRAT et M. Julien PICHOT**

- **Délégués suppléants : Mme Fanny LE GALLO et M. Thierry DROUILLEAUX**

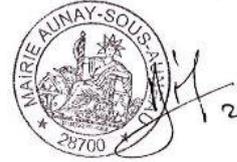
- **Approuve la mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal intégrant ces dispositions.**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- L'envoi en Préfecture le : 24/11/2022
- L'affichage en Mairie le : 24/11/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 24/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



Robert DARIEN